



COLLOQUES RÉGIONAUX DU SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

Le Syndicat de l'Agriculture organise des colloques régionaux à l'intention des militant(e)s des sections locales un peu partout au pays et ce, périodiquement. Ces colloques sont en fait un mélange de cours d'éducation, de partage d'information et de réseautage. Des ateliers de perfectionnement des compétences y sont animés par des éducateurs(rices) et facilitateurs(rices) de notre propre syndicat, de l'Alliance de la fonction publique du Canada et d'organisations pertinentes de l'extérieur, et des renseignements thématiques y sont par ailleurs distribués. Les représentant(e)s des sections locales y donnent une perspective critique des milieux de travail dans le cadre de discussions ouvertes.

Les attributions et le mandat de chacun de ces colloques sont régis par le Règlement 4 du Syndicat de l'Agriculture. Les membres de l'Exécutif de chaque région (vice-président(e)s régionaux(ales) et directeurs(rices) ont pour tâche d'organiser les colloques et d'en arrêter le contenu afin de répondre du mieux possible aux besoins et autres préoccupations de leurs sections locales. Cette souplesse garantit le maximum de résultats pour toutes les personnes concernées.

La clé de l'efficacité de tels colloques réside dans l'échange d'information et dans le processus d'éducation. Les participant(e)s des sections ont pour principale responsabilité de s'assurer que les préoccupations de leurs membres sont bien communiquées. Toutefois, ce qui est d'ailleurs tout aussi important, on attend de ces militant(e)s locaux(ales) qu'ils (elles) distribuent à leur milieu de travail des renseignements d'envergure nationale et régionale dès leur retour.

Un colloque régional est investi du pouvoir de présenter des résolutions au Congrès du Syndicat de l'Agriculture, ainsi que des revendications contractuelles. Chaque colloque sert également d'organisme électoral. La première ronde de colloques après la tenue de notre Congrès national triennal, élit des représentant(e)s régionaux(ales) au Comité des droits de la personne du Syndicat de l'Agriculture. Lorsque le syndicat se prépare à l'une de ses rondes de négociations périodiques avec le Conseil du Trésor, nos délégué(e)s aux conférences régionales sur la négociation de l'AFPC sont choisi(e)s à nos colloques régionaux. Parallèlement, lorsque cela s'impose, les participant(e)s aux colloques de nos sections locales de l'Agence canadienne d'inspection des aliments présentent deux représentant(e)s par région à des fins d'élections à la Conférence nationale sur la négociation de l'ACIA.

Vous pouvez donc constater que ces colloques régionaux sont bien plus – beaucoup plus en fait – que de simples réunions de discussion! Si vous désirez qu'un point en particulier y soit soulevé, le moment est maintenant venu de vous assurer que le (la) représentant(e) de votre section locale à votre colloque régional est au courant!

(Février 2011)